

PHASE 1 :
éradication (4 ans)

PHASE 2 :
fin d'éradication et début de
surveillance (4 ans)

PHASE 3 :
Surveillance

DETECTION DES IPI DANS LES ELEVAGES /
OBLIGATION D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE

ASSAINISSEMENT OBLIGATOIRE DES
TROUPEAUX

SURVEILLANCE : SUIVI SEROLOGIQUE
DES EXPLOITATIONS

MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUE LIES AUX MOUVEMENTS, RASSEMBLEMENTS, PATURAGES COLLECTIFS.